

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de CARNAC-ROUFFIAC



dossier n° CU04606021X0002

date de dépôt : 25/03/2021

demandeur : Maître BERREVILLE Eric

pour : certificat d'urbanisme A informatif

adresse terrain : Lieu-dit Les près de Carnac -
46140 CARNAC-ROUFFIAC

CERTIFICAT d'URBANISME

délivré au nom de la commune

Le Maire de CARNAC-ROUFFIAC,

Vu la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 a) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain situé à :

- Lieu-dit Les près de Carnac - 46140 CARNAC-ROUFFIAC
- cadastré : C 308, C 309, C 310, C 311

présentée le 25/03/2021 par : Maître BERREVILLE représenté par : demeurant : 153 avenue louis Resse, 82150 MONTAIGU DE QUERCY, FRANCE, et enregistrée par la mairie de CARNAC-ROUFFIAC, sous le numéro : CU04606021X0002;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu la Carte communale approuvée par le Conseil municipal le 13 Mars 2012;

Vu le code du patrimoine ;

CERTIFIE

Article 1

Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 et suivants du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Article 2

Les terrains sont situés dans une commune dotée d'une carte communale

Dans la carte communale les terrains sont classés en NC

Le terrain est grevé des servitudes d'utilité publique suivantes :

AS1_Protection éloignée_LE BOULVE

Les terrains ne sont grevés d'aucune servitude d'utilité publique.



Carnac-Rouffiac

Notaire de Sauzet
85 Grand' rue
46140 SAUZET

Le 26 mars 2021, à Carnac Rouffiac

Vos réf : **1004105/EB/FF/GCL**

Maître,

Suite à votre demande en date du 19 mars 2021 concernant les immeubles situés au lieu-dit Les Prés de Carnac, Section C 308,309,310 et 311 je vous informe qu'ils ne possèdent pas de numéro postal.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Mathieu MOLINIE

